

## N° 22404-2019/1-ACTS/DFA

Date du : 22 juillet 2019

## Rapport de présentation

**OBJET** : ouverture de l'enquête publique relative à la révision du plan d'urbanisme directeur de la ville de

Nouméa

PJ: un projet d'arrêté

Le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la ville de Nouméa a été mis en révision par la délibération n°2016/922 du 30 aout 2016, après avis favorable de la province Sud rendu par arrêté n°1409/ARR/DFA du 25 juin 2016.

Conformément à la réglementation en vigueur, le projet de PUD a été soumis à une enquête administrative d'une durée de trois mois, entre juillet et novembre 2018.

Les points soulevés par la province Sud au cours de cette enquête et considérés comme règlementairement bloquants, ont été levés par la ville de Nouméa suite au comité d'études du 8 avril 2019 présentant l'analyse des avis émis en enquête administrative.

La prise en compte des avis émis au cours de cette enquête n'a pas impacté l'économie générale du document.

Aussi, après avis de la commission de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire réunie le 17 juin 2019, le Bureau de l'assemblée de la province Sud a émis, le 25 juin 2019, un avis favorable au projet de PUD en cours de révision de la ville de Nouméa en vue de son rendu public par la ville.

Le projet de plan d'urbanisme directeur révisé de la ville de Nouméa a été rendu public par Madame le Maire de Nouméa, habilitée par la délibération n° 2019/665 du 17 juillet 2019.

Ainsi, dans le cadre des compétences dévolues à la province Sud en matière d'urbanisme, il lui incombe d'engager l'enquête publique, d'une durée minimum de quarante-cinq (45) jours. Celle-ci durera du lundi 19 août au vendredi 4 octobre 2019, soit quarante-sept (47) jours.

Compte tenu de la complexité du dossier de PUD en cours de révision, il est proposé de constituer une commission d'enquête composée des membres suivants :

- Madame Elisabeth Doiteau, au regard de ses compétences en aménagement du territoire et de sa connaissance de la ville de Nouméa, qui est également désignée présidente de la commission d'enquête ;
- Madame Marie-Françoise Pierre, au regard de ses compétences en environnement.

Afin de garantir une consultation facilitée du projet de PUD en cours de révision par les administrés, la ville de Nouméa a souhaité que les membres de la commission d'enquête tiennent des permanences décentralisées au pôle de services publics de Rivière Salée et à la maison de quartier de Tuband. La majorité des permanences se tiendra néanmoins à l'annexe Ferry qui restera le principal lieu d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier du projet de PUD en ligne sous le lien suivant : <a href="https://www.province-sud.nc/consultation-publique/revision-pud-ville-noumea">https://www.province-sud.nc/consultation-publique/revision-pud-ville-noumea</a>.

Il pourra, en outre, faire part de ses observations en utilisant un des moyens suivants :

- par courrier, à la direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud, 24, route de la Baie des Dames, BP L1, 98 849 Nouméa ;
- par courriel, à l'adresse : ep.pudnoumea@province-sud.nc;
- sur le site internet provincial suivant : <a href="https://www.province-sud.nc/consultation-publique/revision-pud-ville-noumea">https://www.province-sud.nc/consultation-publique/revision-pud-ville-noumea</a>.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature éventuelle.